



Monsieur François REBSAMEN
Ministre du Travail, de l'Emploi et
du Dialogue Social
101 rue du Grenelle
75007 PARIS

Toulouse, le 5 juin 2014

Monsieur le Ministre,

La fédération du Parti socialiste de Haute-Garonne, ses élus, ses onze parlementaires, ainsi que les 100 membres du Conseil Fédéral, ont été interpellés par les représentants de la coordination des chômeurs, intermittents et précaires de Midi-Pyrénées, qui s'inquiète des conséquences de l'accord du 22 mars concernant la convention d'assurance chômage dont le texte final a été présenté au Conseil National de l'Emploi le 4 juin dernier.

Si le maintien des annexes 8 et 10 garantit la non disparition de ce régime, cet accord ne résout pas les problèmes de précarisation des artistes et professions du spectacle qu'avait entraîné la réforme de 2003, et va à terme les aggraver.

Les militants rencontrés nous ont présenté les propositions préconisées par le Comité de Suivi représentatif (SYNDEAC, CGT Spectacle, Coordination des intermittents et précaires, SYNAVI et de nombreux sénateurs et députés PS...) dont le retour à la date anniversaire (507 heures sur 12 mois avec indemnisations pendant 10,5 mois), l'annexe unique, l'augmentation significative du nombre d'heures d'intervention artistique (notamment les heures d'enseignement) pouvant être prises en compte pour le décompte des heures d'intermittence.

Ces propositions n'ont pas été prises en compte dans l'accord. Cela a conduit à une proposition de réforme déséquilibrée, s'avérant encore pénalisante à terme. Cet accord n'apparaît pas aujourd'hui à la hauteur d'une réforme progressiste et ambitieuse de l'intermittence, pourtant si nécessaire à l'expression culturelle et artistique de notre Pays.

Nous partageons leur volonté de ré-ouvrir la concertation entre les partenaires sociaux incluant les premiers concernés, et d'aboutir à une sécurisation des professionnels d'un secteur créateur de richesses et d'emplois et une protection sociale adaptée aux spécificités de leurs emplois.

Par ailleurs, l'accord UNEDIC du 22 mars dernier fait peser des conséquences négatives pour l'ensemble des personnes susceptibles de perdre un jour leur emploi, que la protection sociale des intérimaires et de beaucoup de travailleurs à temps partiel soit réduite.

Nous croyons indispensable que le gouvernement prenne en compte les conséquences négatives de cet accord, et ne donne pas l'agrément du Ministère du Travail et s'engage dès à présent publiquement sur la reprise des propositions portées par le Comité de suivi.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Fédération
de la Haute-Garonne
3 rue Lancefoc
31000 Toulouse
Tél. : 05 61 23 15 75
Fax : 05 61 23 09 59
Email : fede31@parti-socialiste.fr
www.ps31.com

La Direction fédérale de Haute-Garonne
Les parlementaires PS de Haute-Garonne
Les membres du Conseil Fédéral de Haute-
Garonne